

Ce rapport d'activité couvre la période allant d'avril 2016 à décembre 2017. Il rend compte de l'analyse du contexte portée par le secrétariat académique et de l'activité militante pendant cette période.

COLLÈGES-LYCÉES : une politique éducative régressive et contre les personnels

Les deux dernières années ont vu se succéder deux ministres de l'Éducation Nationale issus de deux majorités différentes. Mais quelques constantes peuvent être dégagées : **les politiques menées se sont faites contre les personnels et ont contribué à dégrader les conditions d'enseignement.** Ainsi, la mise en place de **la réforme du collège, à la rentrée 2016**, a été imposée en dépit de l'opposition de la majorité de la Profession. Les créations de postes ont été insuffisantes pour faire face à la pression démographique et initier une amélioration des conditions de travail et d'enseignement. Quant à J.M. Blanquer, derrière les annonces médiatiques qui servent souvent à détourner l'attention de l'opinion publique, il creuse le sillon d'une politique libérale qui va creuser les inégalités. L'assouplissement de la réforme du collège n'est qu'une illustration de la détermination ministérielle à faire de **l'autonomie de l'établissement/du chef d'établissement**, un

des éléments centraux de sa politique éducative, avec tous les méfaits prévisibles pour les personnels et les élèves. **La réforme de l'accès à l'enseignement supérieur instaure une logique de tri social détestable**, ignorant l'impérieuse nécessité d'investir massivement dans le supérieur afin de permettre à la jeunesse dans son ensemble d'atteindre le niveau de qualification élevé nécessaire à son insertion sociale. Elle s'articule avec la **réforme à venir du bac et du lycée**, qui, si les pistes actuelles de travail se confirment (lycée modulaire, recours au contrôle continu), constitueront **une remise en cause grave de nos métiers et de l'ambition émancipatrice et démocratisante du lycée.** **La section académique a initié le travail d'information sur ces sujets et plaide depuis plusieurs mois pour un plan d'action national offensif sur ces thèmes.**

LES FONCTIONNAIRES de nouveau la cible des mesures budgétaires et idéologiques

Le gouvernement d'Edouard Philippe a d'emblée fait **des fonctionnaires la cible de sa politique d'austérité** : gel du point d'indice, report du PPCR, suppressions de postes, programme CAP2022. Au-delà des considérations budgétaires, cette politique s'inscrit dans la droite ligne des politiques libérales menées depuis plus de 30 ans, selon lesquelles les services publics et les fonctionnaires ne peuvent être réduits qu'à leur supposé coût pour la société, passant sous silence leur rôle indispensable dans notre société. **La section académique a tout mis en œuvre pour la réussite de la journée de grève du 10 octobre** (production d'un matériel académique notamment) **et n'a eu de cesse d'appeler, au sein du SNES-FSU, à des suites rapides.**

2016-2018 :

la continuité des politiques libérales

Sur le plan économique, les similitudes sont évidentes entre le dernier gouvernement de François Hollande et celui d'Emmanuel Macron. La meilleure illustration en est **la volonté partagée de casser les protections collectives contenues dans le code du Travail**, comme l'ont montrée la loi Travail et la Loi Travail XXL. **La section académique a appelé à participer à toutes les mobilisations, afin de marquer sa solidarité avec le privé, en faisant le lien entre ces mesures et le sort réservé à la Fonction Publique.** Les difficultés rencontrées pour mobiliser la Profession illustrent en creux la nécessité d'amplifier notre effort d'explicitation des enjeux de nos luttes, mais aussi de mener la réflexion sur notre stratégie d'action. En matière fiscale, le rapprochement est tout aussi net : les détenteurs de patrimoine sont, avec les entreprises, les grands gagnants des mesures fiscales de ces deux dernières années (CICE, Pacte de Responsabilité, suppression de l'ISF). Ces choix économiques, souvent présentés à tort comme contraints et sans alternative, sont centraux car ils amputent le budget de l'État des ressources indispensables à une politique économique et sociale tournée vers la relance de la demande.

Rapport d'activité présenté par le secrétariat académique : Sophie Vénétiat, Maud Ruelle-Personnaz, Pascale Boutet, Marie Chardonnet, Delphine Romagny, Semya Ajmi-Watbled, Julien Beauissier, François Martin, Jean-François Gay, Gérald Bouteillé, Sophie Macheda, Antoine Tardy, Marie-Pierre Carlotti, Romain Rouzaud, Laure Geneste, Patrice Allio, Geneviève Royer, Christophe Lucas, Loïc Sanchez et avec la participation de Martine Beaulu Barlier et Cécile Chérouvrier.

DES MILITANTS AUX CÔTÉS DES COLLÈGUES, au quotidien

Ces deux dernières années, les militants de la section académique ont œuvré, au quotidien et sans relâche, pour **la défense des personnels.** Heures d'information syndicale, réponses aux nombreux mails et appels à la permanence, défense opiniâtre en instances paritaires, tournées d'établissements, stages, construction des luttes locales, accompagnement des audiences d'établissements dans les Directions Académiques, interventions auprès des DSDEN et du Rectorat, préparation des actions nationales, information constante sur divers supports, c'est cette action résolument tournée vers le terrain que les militants ont menée avec détermination.

Un travail syndical important a été fait auprès des stagiaires, nombreux dans notre académie (accueil en août, interventions auprès du Rectorat et de l'ESPE pour défendre leurs droits, stages syndicaux). En fin de carrière, **le secteur retraités a œuvré avec le même dynamisme auprès des collègues concernés** (stage « bientôt la retraite, actions des retraités), **tout en joignant ses forces aux mobilisations qui concernent à la fois les actifs et les retraités.**

Éducation Prioritaire

En 2014, le gouvernement a exclu les lycées de la nouvelle carte de l'Éducation Prioritaire. **Le SNES Versailles n'a cessé de porter son exigence d'intégration des lycées dans une carte élargie de l'Éducation Prioritaire.** Cela s'est traduit par la participation aux actions de l'hiver 2016 (appel à la grève, organisation de l'intersyndicale régionale, audience au Ministère). La section académique a œuvré pour une action inter-académique (Paris, Créteil, Versailles, Marseille). La seule réponse du Ministère a été l'octroi de 40 ETP pour notre académie, loin des revendications de la construction d'une nouvelle carte. Par leurs interventions répétées dans les instances académiques et départementales, les militants du SNES-FSU ont pu obtenir la liste des établissements bénéficiaires de ces emplois, liste sur laquelle l'Administration souhaitait entretenir une réelle opacité. A la rentrée 2017, la section académique est intervenue auprès du Recteur et du Ministère pour relancer ce dossier.

Dans les collèges REP+, la pondération a souvent été dévoyée par les pratiques néo-managériales de certains chefs d'établissements. **Les militants de la section académique sont intervenus à tous les niveaux pour faire respecter les textes et les droits des personnels, ont organisé les luttes collectives qui ont pu, localement, aboutir.**

L'Éducation Prioritaire est le laboratoire de bien des réformes à venir. Deux stages éducation prioritaire ont été organisés pour analyser les injonctions quotidiennes et faire le lien avec l'arrière-plan idéologique des politiques menées (École du Socle...).

Le SNES-FSU, le syndicat de tous les personnels d'enseignement et d'éducation

Les militants se sont donc employés à rassembler les collègues de chaque catégorie autour des enjeux de métier de leur catégorie. **Les élus CPE ont ainsi obtenu la création d'un groupe de travail académique sur les conditions de travail de la Profession**, et le font vivre en articulation avec le CHSCT-A. Un groupe métiers, destiné à l'échange sur le quotidien professionnel et les pratiques entre pairs, à l'abri de toute considération hiérarchique, est lancé. **La création du corps unique des Psy-EN, revendication de la FSU**, représente une réelle avancée. Elle a été un point d'appui important lors des élections professionnelles de décembre 2017 qui ont vu la victoire nette de la FSU. Chez **les non-titulaires**, la section académique s'est employée à concrétiser les avancées, notamment salariales, obtenues à l'occasion du décret du 29/08/2016. **Les**

Une réforme qui ne dit pas son nom : LE PILOTAGE DES ÉTABLISSEMENTS

Le néo-management, c'est-à-dire le pilotage des établissements selon des logiques importées du privé, irrigue de plus en plus la formation des personnels de direction. Mis en application de manière croissante dans les établissements, **il génère une réelle souffrance au travail et des conflits locaux lourds.** La section académique s'est emparée de ce sujet : stages syndicaux dans chaque département, relais et appui des luttes locales, face à des chefs d'établissements aux pratiques néo-managériales, interventions auprès des directions académiques et du Rectorat (notamment une audience auprès du Recteur à l'automne 2017). Cette lutte est incontournable dans un contexte d'autonomie croissante des établissements, souvent synonyme, dans la novlangue des « réformateurs », d'autonomie des chefs d'établissements.

CARRIÈRES

Au printemps 2017, le Rectorat a tenté d'instrumentaliser la crise de recrutement pour dégrader **les conditions d'affectation des TZR**, en avançant la phase d'ajustement. Cette décision aurait eu pour conséquence une diminution considérable des affectations à l'année et une augmentation des affectations en dehors de la phase d'ajustement. C'est donc aussi le paritarisme qui était visé. **La section académique a rapidement organisé la mobilisation en veillant à y associer le plus étroitement les collègues** (information, carte pétition, rassemblement au Rectorat). Alors que le Rectorat continuait de rester sourd aux revendications des collègues, la détermination du SNES-FSU à l'ouverture des groupes de travail d'affectation des TZR a permis l'affectation sur les supports disponibles d'un maximum de collègues dès la phase d'ajustement. **Cette victoire syndicale a permis de continuer à faire vivre le paritarisme au service des collègues.**

Après la signature du PPCR, la section académique s'est attachée à porter l'analyse du SNES-FSU auprès des collègues : cet accord est loin de la revalorisation d'ampleur attendue et nécessaire, notamment pour faire face à la crise de recrutement, mais il constitue une avancée (preuve en est, le nouveau gouvernement s'est empressé de le geler pour un an) qu'il convient d'enregistrer afin qu'il constitue un point d'appui pour nos prochaines luttes. Un stage spécifique carrières-PPCR, des stages départementaux droits des personnels, des heures d'informations syndicales ont permis de mettre en avant les avancées constatées et celles qui restent à obtenir. Un travail important de réponse aux collègues a été fait par le secteur emploi, notamment à l'occasion du reclassement et de la période de candidature à la classe exceptionnelle.

Le volant « inspection-rendez-vous de carrière » a fait l'objet d'une appréciation plus nuancée de la part de la section académique : si la déconnexion entre l'évaluation et l'avancement progresse, d'autres points restent problématiques comme l'utilisation d'une grille de compétences. Le Ministère n'a finalement pas soumis ce texte au vote des organisations syndicales. La section académique a rapidement rencontré les corps d'inspection (octobre 2017) pour porter ses revendications et s'assurer que les droits des collègues seront bien respectés.

nouvelles grilles académiques représentent ainsi de réels progrès.

Un collectif non-titulaires a été initié. Les missions des professeurs documentalistes ont été redéfinies par la circulaire du 28 mars 2017. Afin de débattre et faire vivre ces avancées sur le terrain, un stage professeurs documentalistes a été organisé au printemps (près de 70 profs docs présents), suivi de la constitution d'un collectif prof-doc, visant à développer la réflexion et les outils syndicaux indispensables pour assurer la défense des droits de ces collègues au quotidien. **Un collectif académique AED** a également été créé : dans une catégorie qui se renouvelle très rapidement, mais qui est aussi souvent aux prises avec pressions hiérarchiques, cette démarche doit permettre de défendre plus efficacement nos collègues AED.